

COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

*concernant*

***les suites données à la résolution adoptée par le Conseil communal le 3 octobre 2019 après l'interpellation de Madame la Conseillère communale Natacha Ribeaud Eddahbi « Place du 7 février 1971 - une place à Yverdon-les-Bains en hommage à l'introduction du suffrage féminin en matière fédérale »***

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Lors de la séance du Conseil communal du 3 octobre 2019, Madame la Conseillère communale Natacha Ribeaud Eddahbi a déposé une interpellation, faisant suite à la découverte, dans un local de conciergerie de l'hôtel de ville, d'une plaque portant l'inscription « Place du 7 février – Introduction, en 1971, du suffrage féminin en matière fédérale ».

Cette interpellation, dont le texte complet figure en annexe, était suivie d'une résolution, dont la teneur est la suivante :

*« Désireuses et désireux de rappeler l'histoire et de graver non dans le marbre, mais dans le fer, les principes fondamentaux de notre démocratie, le droit de vote des femmes, nous souhaitons que la Municipalité puisse trouver une place afin d'honorer cette plaque et sa date dans les rues d'Yverdon-les-Bains ».*

Il semblerait en effet qu'à la fin des années 1990, lors du réaménagement de la place sise derrière la Maison d'Ailleurs, la Municipalité avait envisagé de baptiser le lieu « Place du 7 février». Toutefois, dans le sillage d'une demande formulée par Amnesty International pour commémorer le 50<sup>ème</sup> anniversaire de la Déclaration des droits de l'Homme, la Municipalité a finalement décidé, le 12 novembre 1998, de nommer cet endroit « Place des droits de l'Homme», dont l'inauguration a eu lieu le 10 décembre 1998. La plaque déjà commandée pour la « Place du 7 février » a été mise en dépôt en attendant une autre localisation, avant de tomber dans l'oubli jusqu'en 2019.

Suite à la résolution susmentionnée, la Municipalité a examiné avec ses services quels emplacements emblématiques pourraient se prêter à une telle dénomination. Compte tenu de divers chantiers en cours ou prévus, les secteurs envisagés en 2019, soit au centre-ville, soit dans le secteur d'Y-Parc, ne permettaient toutefois pas de déterminer de manière suffisamment précise et de marquer concrètement un périmètre. La réflexion a été reprise et poursuivie en 2021.

Pour conclure l'année 2021 durant laquelle l'anniversaire des 50 ans du droit de vote des femmes a été mis plusieurs fois à l'honneur – notamment à l'occasion de la Fête du 1<sup>er</sup> août durant lequel Madame Carmen Tanner, vice-syndique, était accompagnée par des personnalités féminines emblématiques de la région – la Municipalité a pris la décision de débaptiser la Place de l'Ancienne-Poste pour la renommer « Place du 7 février », et d'y

apposer la plaque correspondante, portant le sous-titre « Introduction, en 1971, du suffrage féminin en matière fédérale », qui avait donné lieu à la résolution susmentionnée.

Le choix de cet emplacement a été déterminé sur la base des réflexions et propositions des services de la Ville. La Place de l'Ancienne-Poste est souvent la porte d'entrée vers le centre-ville piéton d'Yverdon-les-Bains, ce qui en fait un emplacement privilégié en termes de visibilité et donne ainsi une place de choix aux femmes dans les rues.

Les démarches officielles sont actuellement en cours auprès de la Commission cantonale de nomenclature. La plaque commémorative sera dévoilée le 7 février 2022, au cours d'une cérémonie officielle organisée en fonction des mesures sanitaires en vigueur à cette date.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre acte de la présente communication.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic:  Le Secrétaire :   
P. Dessemontet  F. Zürcher

Annexe : Interpellation du 3 octobre 2019 de Madame la Conseillère communale Natacha Ribeaud Eddahbi

## Place du 7 février 1971 - Une place à Yverdon-les-bains en hommage à l'introduction du suffrage féminin en matière fédérale

Pour mémoire, le 7 février 1971 marque l'introduction du suffrage (fédéral) féminin en matière fédérale accepté à 65,7% des votants...et ce après de longues années d'attentes et de débats à ce sujet ; en effet, les mentalités suisses ont été longues à changer...puisque, 12 ans plus tôt, soit le 1er février 1959, 66,9% des hommes l'avaient refusé une première fois. A titre de comparaison avec les pays européens, le droit de vote des femmes en Finlande date de 1906, en Allemagne de 1918, en Autriche de 1919, en France de 1944, en Italie de 1945, en Albanie en 1946, Yougoslavie de 1947. D'ailleurs, dès 1952, tous les pays d'Europe de l'Ouest ou de l'Est à l'exception de Chypre, Monaco, Andorre, Suisse, Portugal Liechtenstein et Moldavie, reconnaissent le droit de vote aux femmes. Autant dire que la Suisse n'était donc pas pionnière en la matière, puisque seuls le Portugal, le Liechtenstein et enfin la Moldavie ont fait moins bien respectivement en 1976, 1984 et 1993.

La date du 7 février 1971 est donc un symbole fort, puisque les femmes suisses sont devenues à compter de celle-ci des citoyennes à part entière, obtenant enfin le droit de vote et d'éligibilité au niveau fédéral. Nous, femmes et hommes, élu(e)s que nous sommes aujourd'hui, ne pouvons donc pas rester indifférentes et indifférents à celle-ci.

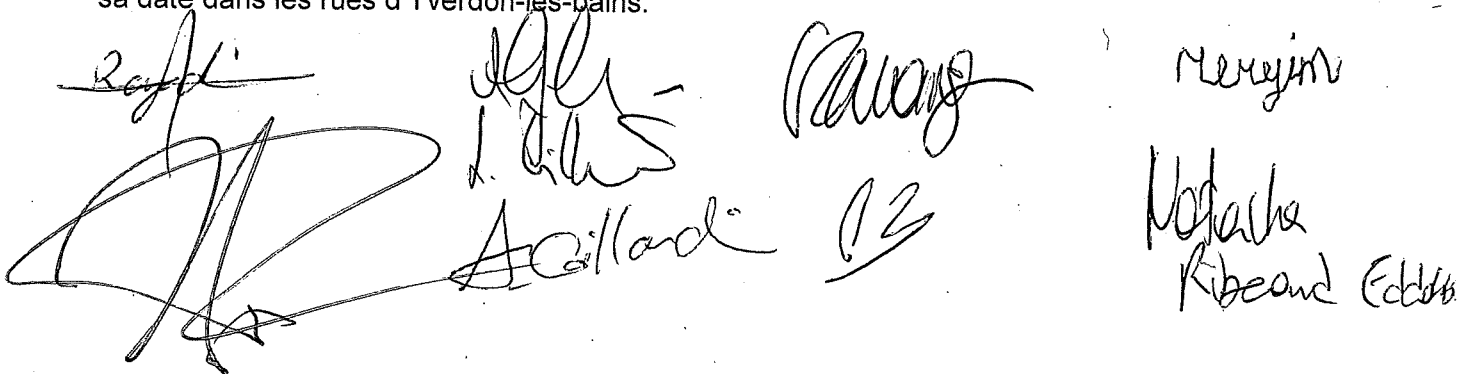
Cela étant, tout récemment une pépite est ressortie de l'hôtel de ville : une plaque officielle, vraisemblablement faite par la ville qui porte l'inscription suivante : « Place du 7 février, Introduction en 1971 du suffrage féminin en matière fédérale ». Coïncidence ou pas avec cette année 2019 féministe, peu importe!

Étonné(e)s de cette incroyable découverte et curieuses et curieux de découvrir l'histoire de cette plaque, des femmes et hommes représentant les 4 groupes politiques de notre conseil se sont associé(e)s pour poser les questions suivantes :

- Quand et dans quelles conditions cette plaque a-t-elle établie ?
- Pourquoi n'a-t-elle jamais été posée ?

### Résolution :

Désireuses et désireux de rappeler l'histoire et de graver, non pas dans le marbre, mais dans le fer, les principes fondamentaux de notre démocratie, le droit de vote des femmes, nous souhaitons que la Municipalité puisse trouver une place afin d'honorer cette plaque et sa date dans les rues d'Yverdon-les-bains.

A collection of handwritten signatures in black ink, arranged in two rows. The top row contains four signatures: a large, stylized one on the left, followed by three smaller ones. The bottom row contains three signatures: one on the left, one in the middle, and one on the right.